



## CAMPING 2018-2019

1/2

A 60 kilomètres de Paris, l'île de loisirs de Bois-le-Roi bénéficie d'un environnement privilégié entre la forêt de Fontainebleau et la Seine : dépaysement assuré ! Elle est aménagée par la **Région Île-de-France**, administrée par un Syndicat mixte, gérée et animée par l'association UCPA Sport Loisirs.

Le camping de l'île de loisirs de Bois le Roi comporte une aire naturelle de 7 hectares en lisière de la forêt Domaniale de FONTAINEBLEAU et est équipé d'un bloc sanitaire avec douches chaudes, toilettes et bacs de lavage. Plusieurs potelets lumineux disposent de prises électriques.

Il est ouvert de mai à fin septembre sur réservation pour :

- les établissements scolaires primaires et secondaires pour des séjours de une à plusieurs nuits
- les groupes ou association d'enfants ou de jeunes
- les centres de loisirs et de vacances

Sur les mois de Juillet et Aout, sont accueillis uniquement des groupes d'enfants âgés de moins de 13 ans.

### ↳ TARIF

**Le tarif est de 5,83 Euros HT par personne et par nuit (dans vos tentes) et de 9 Euros HT par personne et par nuit (dans nos tentes).**

A l'issue du séjour une facture sera établie et envoyée à l'organisme payeur.

### ↳ RÉSERVATION

**Les réservations doivent se faire par écrit ou par mail et comporter :**

- Les dates du séjour
- Les horaires probables d'arrivée et de départ
- L'effectif
- L'adresse de l'organisme payeur
- Le nom du responsable sur le site de camping



### ↳ POUR EN SAVOIR +

**ILE DE LOISIRS DE BOIS-LE-ROI**  
UCPA

Céline SIMON

Rue du Tournezy - 77590 Bois-le-Roi

Tel : 01.64.81.33.13

[csimon@bois-le-roi.iledeloisirs.fr](mailto:csimon@bois-le-roi.iledeloisirs.fr)

[www.bois-le-roi.iledeloisirs.fr](http://www.bois-le-roi.iledeloisirs.fr)



# GROUPES ENFANTS / ADOS / ADULTES

ILE DE LOISIRS DE BOIS-LE-ROI



## CAMPING 2018-2019

2/2

### ➤ RÈGLEMENT INTÉRIEUR

#### **CONDITIONS D'ADMISSION**

La réservation préalable au séjour est obligatoire. Le fait de séjourner sur ce terrain de camping implique l'acceptation des dispositions du présent règlement et l'engagement à s'y conformer. La présence permanente d'un représentant adulte qui assume l'entière responsabilité du comportement et de la sécurité de chacun des membres, est obligatoire. Toute infraction pourra entraîner l'expulsion de son auteur ou de l'ensemble du groupe.

#### **BRUITS ET NUISANCES DIVERS**

Les usagers du camp sont instamment priés d'éviter tous bruits et clameurs qui pourraient gêner le voisinage. Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence. Les chiens et autres animaux sont interdits. Le silence doit être total entre 22h et 7h.

#### **VÉHICULES**

Les véhicules ne doivent pas stationner sur le camping ; ils sont autorisés les jours d'arrivée et de départ avec accès par le chemin côté forêt (chemin de Samoïs).

#### **TENUE ET ASPECT DES INSTALLATIONS**

Toute dégradation commise à la végétation, aux clôtures ou aux installations du camp sera imputée à la charge de son auteur ou de la personne responsable du groupe. Les emplacements qui auront été utilisés au cours du séjour devront être remis dans leur état initial.

#### **TRI DES DÉCHETS**

Participez à notre campagne de tri des déchets. Nous mettons à votre disposition 3 poubelles :

- bac vert pour le verre.
- bac jaune pour les cartons, les canettes les bouteilles plastiques, les briques, les boîtes de conserves
- bac marron pour les autres déchets.

#### **VISITEURS**

Seules les visites professionnelles (dirigeants, responsables de camp, représentants de mairie) peuvent être admises dans le camp.

#### **SÉCURITÉ**

L'aire du camping et les sanitaires sont interdits à toute personne étrangère.

#### **INCENDIE**

Les feux ouverts et barbecues au bois sont rigoureusement interdits par arrêté préfectoral n° 77-CAB-67/SDIS. Les extincteurs sont à la disposition de tous pour leur strict usage de lutte contre le feu. En cas d'incendie, il convient d'alerter immédiatement la Direction. En cas d'urgence, vous devez appeler les pompiers.

#### **ACCIDENTS**

Une trousse de secours de première urgence est disponible au bureau d'accueil. La Direction doit être alertée pour tout incident sérieux.

#### **VOL**

Le campeur garde la responsabilité de son matériel.

➤ POUR EN SAVOIR +

**ILE DE LOISIRS DE BOIS-LE-ROI**

UCPA

Céline SIMON

Rue du Tournezy - 77590 Bois-le-Roi

Tel : 01.64.81.33.13

[csimon@bois-le-roi.iledeloisirs.fr](mailto:csimon@bois-le-roi.iledeloisirs.fr)

[www.bois-le-roi.iledeloisirs.fr](http://www.bois-le-roi.iledeloisirs.fr)